



COMITÉ RÉGIONAL ESTRIEN POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

187, rue Laurier, local 212, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

☎ 819 829-3822 / 📠 819 829-5969 / [linemarcoux@tacaestrie.org](mailto:linemarcoux@tacaestrie.org) / [www.tacaestrie.org](http://www.tacaestrie.org)

## **NON À LA CONTRAINTE ET AUX PÉNALITÉS À L'AIDE SOCIALE!**

Mémoire préparé dans le cadre de la consultation sur le projet de  
règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux  
familles

présenté par

*LE COMITÉ RÉGIONAL ESTRIEN POUR UN QUÉBEC SANS  
PAUVRETÉ DE LA TABLE D'ACTION CONTRE  
L'APPAUVRISSEMENT DE L'ESTRIE*

*LE 7 SEPTEMBRE 2017*

Monsieur le Ministre Blais  
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
425, rue Saint-Amable, 4e étage  
Québec, (Québec)  
G1R 4Z1

Nous, les membres du Comité régional estrien pour un Québec sans pauvreté : L'Action Plus, Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (ACEF), Centrale des syndicats démocratiques de l'Estrie(CSD), Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CSN), Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS) Fédération interprofessionnelle en santé du Québec (FIQ), Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie (ROC), Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire en CSSS (RQIIAC), Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke (SPPUS) sommes concernéEs par la lutte à la pauvreté parce que nous sommes un comité faisant partie de la Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie, sommes un lieu de concertation où les organismes se solidarisent dans leurs actions en faveur des personnes victimes de l'appauvrissement dans notre région.

Notre mission est de s'attaquer aux causes de l'appauvrissement de la population.

### **Comment**

#### Pour le Comité régional :

En travaillant ensemble avec le Collectif pour un Québec sans pauvreté;

En surveillant l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

En dénonçant les reculs ou le non-respect de cette loi.

#### Pour la Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie :

En sensibilisant la population et les instances (politiques et économiques) au problème de l'appauvrissement;

En interpellant les instances afin qu'elles s'impliquent dans des projets visant une plus grande justice sociale;

En encourageant la collaboration et la concertation entre les organismes dans le travail contre la pauvreté;

En dénonçant les injustices sociales reliées à la pauvreté.

## **Problématiques rencontrées par les usagers/usagères d'un groupe membre de notre Comité**

La réalité des personnes que nous côtoyons dans notre organisme, L'Action Plus de Sherbrooke (organisme en défense collective des droits des personnes assistées sociales)

- L'accessibilité souvent difficile, on n'arrive pas à rejoindre les agentEs les normes en lien avec la contribution parentale sont à revoir, les délais pour obtenir un chèque liés à la surcharge administrative occasionnée aux usagéEs..
- Des personnes voient leurs contraintes médicales à l'emploi difficilement reconnues par le MTESS. D'autres types de contraintes tels que l'analphabétisme, personnes immigrantes, absence du marché du travail depuis plusieurs années, etc., rendent l'insertion au marché de l'emploi ou la poursuite d'une formation difficile.

### **Les préjugés**

La présentation, le 12 juillet dernier, du projet de règlement qui mettra en œuvre le programme Objectif emploi a confirmé l'intention du gouvernement, soit d'aller de l'avant avec cette réforme contre-productive et néfaste pour les primo-demandeurs, malgré les nombreuses critiques soulevées. Nous ne pouvons faire autrement que de constater que le gouvernement du Québec fait délibérément le choix de gouverner et d'administrer les programmes sociaux en se basant sur des préjugés, comme la supposée paresse des personnes assistées sociales et le confort relatif (!) dans lequel celles-ci se trouveraient, et qui les encourageraient à ne pas « se prendre en main » comme le souligne la Coalition Objectif dignité dans son mémoire. Et bien d'autres!

Ce type de gouvernement renforce les préjugés déjà présents dans la population toute entière.

### **Objectif emploi est une mesure inacceptable**

Le gouvernement québécois avouait lui-même en 2013 que le revenu disponible des personnes seules à l'aide sociale ne couvrait que 49 % de leurs besoins de base, besoins évalués à partir de la Mesure du panier de consommation de Statistique Canada. En 2017, avec une prestation qui n'a augmenté que de quelques dollars, leur situation demeure exactement la même, c'est-à-dire invivable.

- Couper un seul dollar sur une prestation déjà largement insuffisante pour combler les besoins de base, ce n'est pas acceptable.
- L'aide sociale, c'est une aide de dernier recours qui a pour objectif d'assurer à tous et toutes un niveau de vie décent. Aller à l'encontre de ce principe, c'est violer les droits fondamentaux de la personne tels que formulés dans la Charte des droits et libertés de la personne.
- De plus avec Objectif emploi, les personnes ne pourront plus contester les décisions du Ministère les concernant (le plan d'intégration en emploi) sous peine de pénalités. Elles ne pourront pas faire appel de ces décisions; seules les pénalités financières qui leur sont imposées pourront faire l'objet de recours.

- L'article 24 (177.41) du règlement prévoit que, dès le premier « manquement » de la personne à ses engagements, elle perd son allocation de participation. Par ailleurs, une pénalité financière s'applique immédiatement, sans avertissement préalable. Notons que la notion de manquement n'est jamais précisée dans le règlement.

Les retombées du Programme Objectif emploi aura donc un impact certain sur l'appauvrissement des assistéEs sociaux viséEs par ce programme.

### **Rencontres individuelles**

Nous ne voyons tout simplement pas comment le MTESS entend accomplir des rencontres individuelles alors que le Ministère a aujourd'hui peine à assurer un accompagnement adéquat, notamment pour aider les personnes à remplir leur formulaire de demande d'aide sociale. De plus, la fermeture de CLES, la rareté des ressources humaines, la déficience du Centre de communication avec la clientèle, entre autres choses, accentuera la difficulté pour l'avancement du dossier des demandeurEs. Les budgets alloués actuellement sont insuffisants pour répondre à la demande. L'ajout déjà annoncé de 5 millions de dollars annuellement ne suffira pas à combler les besoins.

### **Objectif emploi est une mesure inadaptée**

Le règlement (article 24, 177.8) d'Objectif emploi démontre que, comme pour le Programme d'aide sociale, les nombreux obstacles et contraintes auxquels font face les personnes qui demandent une aide de dernier recours ne seront toujours pas pris en compte.

#### Exemples :

- des personnes qui ont des problèmes de santé qui ne sont pas non reconnus comme des contraintes à l'emploi par le MTESS,
- des parents, notamment avec des jeunes enfants ou des personnes qui s'occupent de tiers qui ont des problèmes de santé ou qui sont vieillissants,
- des personnes qui vivent d'autres situations particulières comme l'itinérance ou la précarité résidentielle, la toxicomanie, situations qui ne sont pas considérées comme des contraintes à l'emploi et qui pourtant constituent des obstacles majeurs à la recherche et au maintien d'un emploi,
- des personnes qui sont analphabètes ou qui ont une faible maîtrise du français, ou encore des outils informatiques,
- des personnes issues de l'immigration récente ou aux personnes racisées qui sont fréquemment victimes de discrimination dans leur recherche d'emploi ou dans les milieux de travail,

- des femmes qui ont fui le domicile conjugal mais qui ne sont pas en maison d'hébergement pour les victimes de violence conjugale,
- des familles monoparentales,
- Etc.
- Compte tenu des budgets, il semble que le Ministère va seulement déplacer des sommes d'un groupe de prestataires à un autre. Si Objectif emploi cible les personnes aptes qui déposent une première demande d'aide sociale, est-ce que les personnes qui sont déjà à l'aide sociale ou qui y retournent, ou encore celles qui ont des contraintes à l'emploi pourront avoir accès au soutien d'Emploi-Québec dans leurs démarches?
- Le règlement propose une augmentation très limitée des gains de travail permis pour les personnes qui intégreront Objectif emploi : seulement 20% au-delà de la limite actuelle. Malheureusement, cela ne permettra pas de faciliter l'intégration graduelle en emploi pour ces personnes. Une fois encore, on constate que le Ministère ne reconnaît pas que de nombreux prestataires sont aussi en emploi, mais que leurs revenus d'emploi ne leur permettent pas de quitter l'aide sociale. La limite des gains permis est un frein important (la fameuse « trappe à la pauvreté ») : il est dommage que le Ministère n'ait pas profité de ce règlement pour changer cette disposition.

**Monsieur le Ministre, des solutions durables s'il-vous-plaît.**

Saviez-vous que seulement une partie des personnes considérées aptes au travail par le Ministère le sont réellement. Selon l'ancienne ministre libérale Michelle Courchesne, moins de 10 % d'entre elles seraient en mesure d'intégrer le marché du travail. Que ferez-vous des autres?

Vous devez travailler sur le développement de l'employabilité de la personne qui exige un investissement sur plusieurs années pour les personnes les plus éloignées du marché du travail, mais aussi pour des personnes qui ne se qualifient que pour des emplois de survie.

Avec Objectif emploi, vous visez une sortie rapide de l'aide sociale, un retour rapide au travail et ce, quelle que soit la qualité du travail obtenu, peu importe que ce retour soit durable ou pas.

**MAIS**, est-ce que c'est un travail qui correspond vraiment aux qualifications et aux capacités physiques de la personne? Est-ce que c'est un emploi qui lui permet de boucler son budget et de sortir de la pauvreté? Est-ce que c'est un emploi qui correspond à ses aspirations professionnelles? Est-ce que c'est un emploi stable (et non un emploi précaire, sur appel, à temps partiel)?

Actuellement les primo-demandeurs et primo-demandeuses restent en moyenne 11 mois sur l'aide sociale; c'est donc que beaucoup d'entre eux et elles sont déjà en mesure d'en sortir

rapidement. Par contre, vous devez comprendre que les emplois trouvés ne leur permettent guère de sortir durablement de la pauvreté.

### **En conclusion**

Si Objectif emploi réussit à faire diminuer le nombre de prestataires – en sachant que, peu importe les programmes en cours, le nombre de prestataires diminue de manière constante depuis 20 ans –, nous doutons qu'il puisse avoir un impact durable sur le nombre de personnes vivant dans une situation de pauvreté. Il nous apparaît plutôt qu'Objectif emploi serve d'abord et avant tout le marché du travail, notamment en lui fournissant du « cheap labour », plutôt que de venir en aide aux personnes en situation d'exclusion socio-économique et de couvrir leurs besoins de base.

C'est pourquoi nous joignons notre voix à celles de la vingtaine d'associations et regroupements nationaux membres de la Coalition Objectif Dignité qui revendique :

- Que le MTESS retire le règlement instaurant le programme Objectif emploi;
- Que le MTESS renonce à mettre en place des mesures d'emploi obligatoires assorties de pénalités financières pour les personnes assistées sociales, que les personnes soient nouvellement admises ou non au programme d'aide sociale;
- Que le MTESS retire les coupes à l'aide sociale adoptées en 2013 et en 2015 et rehausse les enveloppes budgétaires des programmes d'insertion coupés dernièrement (tels que PAAS Action et Alternative jeunesse), tout en respectant leur orientation originale;
- Que le MTESS bonifie les prestations d'aide sociale et de solidarité sociale.

Line Marcoux,  
pour le Comité régional estrien pour un Québec sans pauvreté